



Téléphone 02 48 59 23 42
Télécopie 02 48 59 10 06

**COMPTE-RENDU de la
RÉUNION EXTRAORDINAIRE
du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 21 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 21 février 2019, à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, convoqué en urgence, conformément notamment aux articles L. 2121-9, L. 2121-10, L. 2121-11, du Code général des Collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : Denis DURAND, maire, Ghislaine LEGROS, Guy GAUDRY et Christian MATHAULT, adjoints, Bernadette GRIPPON, Julien DUCHALAIS, Marie Christine MOITY, Arnaud COUSIN, Marilyne PETIT et Florence GRZESIK.

EXCUSÉS : Loïc GRIETTE, adjoint, Sébastien JONARD, Sylviane MORASIN et Laurent FONTAINE.

ABSENTS : Stéphanie DABURON.

POUVOIRS : Loïc GRIETTE à M. DURAND, Sébastien JONARD à Marilyne PETIT, Sylviane MORASIN à Christian MATHAULT.

Madame Florence GRESIK a été élue secrétaire de séance.

ACHAT PAR LA COMMUNE DU MATERIEL ET DE LA LICENCE IV DU COMMERCE « LE RELAIS DU CHEVAL BLANC »

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la procédure engagée contre Monsieur SIRUGUE et Madame CLERC (Sarl KCCS), exploitants du commerce « Le Relais du Cheval blanc » pour obtenir le paiement des loyers non réglés à ce jour, arrive à son terme d'ici le 28 février 2019.

Afin d'anticiper sur le devenir du fonds de commerce, et pour que son ensemble (matériel et licence IV) nécessaire à la continuité de cette activité ne soit pas dispersé, monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter l'offre faite par les exploitants d'acheter ce fonds.

En conséquence, et après en avoir longuement délibéré, après avoir examiné les différentes solutions pour garantir le maintien de ce commerce dans la commune, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'offre de Monsieur SIRUGUE et Madame CLERC (Sarl KCCS) et d'acquérir le matériel et la licence IV du commerce « Le Relais du Cheval blanc » au prix de 22.000,00 €,
- de prendre toutes les dispositions pour proposer aussitôt la revente de ce fonds de commerce à un nouvel exploitant,

- de prendre acte du protocole d'acquisition, à intervenir entre la commune de Bengy-sur-Craon et Monsieur SIRUGUE, stipulant que le produit généré par la vente de son fonds servira à s'acquitter de sa dette envers la commune, comprenant la totalité des loyers non réglés concernant aussi bien ceux du commerce que ceux des logements successivement occupés,
- de charger Maître Jean-Baptiste BUNEL, huissier de justice à Bourges, de rédiger le protocole de solde de tous comptes,
- de reverser à Monsieur SIRUGUE le solde après déduction des dettes et des frais d'huissier,
- d'approuver le plan de financement de l'opération et l'inscription des crédits budgétaires nécessités par l'urgence de la situation, le budget de l'année en cours n'étant pas encore adopté à cette heure.

DÉPENSES			RECETTES		
Compte	Nature de la dépense	Crédits votés	Compte	Nature de la dépense	Crédits votés
205	Acquisition licence IV	3 000.00 €	024	Vente du fonds de commerce	22 000.00 €
2181-2188	Achat matériel	19 000.00 €			
	TOTAL	22 000.00 €		TOTAL	22 000.00 €

- d'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, relatives à cette opération,
- de charger le maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

11 voix POUR	0 voix CONTRE	2 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

INFORMATIONS

ACCESSIBILITE EPICERIE

Monsieur Julien DUCHALAIS évoque les travaux d'accessibilité à l'épicerie. Les travaux sont en cours d'avancement. Un point sera fait avec l'entreprise d'ici le prochain conseil.

JEUX DE LA CHAUME

Monsieur Arnaud COUSIN évoque les jeux de la Chaume qui viennent d'être installés et s'interroge sur les finitions. Après consultation des entreprises, un point sera fait au lors du prochain conseil municipal.

Le maire,

Denis DURAND.